

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-47/SG/CD la Chambre des Députés fixant les normes du matériel électrique et les normes de réalisation qui permettent de garantir la sécurité des personnes et des installation.

n° 73-47/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
9 janvier 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 305/7° L du 28 décembre 1972 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas fixant les normes du matériel électrique et les normes de réalisation qui permettent de garantir la sécurité des personnes et des installations.